

DE10 – Les bases du droit de l’eau

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit de l'environnement

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Identifier les bases juridiques et les principales règles encadrant la gestion et la protection de l’eau
- Intégrer les contraintes imposées par la réglementation sur l’eau dans la pratique et les projets de l’entreprise ou de la collectivité

Programme

1. Genèse et sources du droit de l’eau

- Les sources européennes du droit de l’eau
- Directive ERU de 1991
- Directive Eau potable de 1998
- Directive cadre sur l’eau du 23 octobre 2000
- Les grandes lois françaises sur l’eau -Lois du 16 décembre 1964, du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006
- Le cadre administratif et les principes de la gestion de l’eau
- Gestion qualitative et quantitative

2. Les acteurs de l’eau : droits et obligations

- Les services de l’Etat
- Structures centrales et services déconcentrés
- Les institutions spécialisées
- Comité National de l’Eau
- AFB

- Agences de l'Eau
- Les acteurs locaux
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Les associations
- Les usagers des services d'eau et d'assainissement

3. Les instruments de gestion de l'eau

- Les outils de planification générale
- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Les contrats de rivière et de baie
- Les instruments spécifiques -La planification du risque d'inondation *schéma directeur de prévision des crues, plan de prévention des risques naturels prévisibles, zones de gestion préventive des inondations
- La surveillance et la protection des milieux programmes de surveillance, zones vulnérables, zones de répartition des eaux

4. Le contrôle des activités ayant un impact sur l'eau

- La nomenclature des IOTA ayant un impact sur l'eau
- Caractéristiques
- Champ d'application
- Articulation avec le droit des ICPE
- La procédure d'autorisation
- Contenu et instruction du dossier
- l'autorisation environnementale en matière de IOTA
- Focus sur l'enquête publique
- La procédure de déclaration
- Contenu et instruction du dossier
- Focus sur le document d'incidences

Public concerné

- Dirigeant - Chef d'entreprise
- Fonction juridique et contentieux
- Responsable Sécurité-Prévention

Pré-requis

- Acquisition

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+33(0)158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.